

## Les principales délibérations du conseil communautaire

- Marché de voirie à bon de commande : deux entreprises présenteront leur candidature dans les délais. Après étude et analyse de ces dernières, c'est l'entreprise Eiffage qui a été choisie car présentant l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères établis. Le conseil communautaire autorise le président à signer le montant du marché. Ce dernier rappelle aux élus d'être très vigilants pendant la réalisation des travaux dans leur commune et de faire part de toutes leurs remarques lors de la réalisation des dits travaux.
- Étude pour le renouvellement de la signalétique et du balisage des espaces nordiques. Pour améliorer l'accueil des espaces nordiques une étude est lancée. Son coût est de 8000 € HT et la communauté peut bénéficier de subventions Feder et régionales. Son financement est le suivant :
  - subvention Feder 50 % soit 4000 €,
  - subvention région 30 % soit 2400 €,
  - autofinancement à la charge de la communauté de communes 20 % soit 1600 €.

## ■ Éclairage public à Villard Colmars.

La commune profite d'un programme de renforcement des réseaux de distribution publics établis par le SIE (Syndicat intercommunal d'électrification). Un réseau d'éclairage public est voté à l'unanimité pour un montant de 12477 € HT.

Il bénéficiera de diverses subventions :

Département : 40 % soit 4979 €. Région : 30 % soit 3734 €. Autofinancement par la CC : 30 % soit 3734 €.

■ Création d'un poste de directeur général des services. Afin de structurer les services de la communauté de communes et après appel à candidatures au niveau national, le conseil décide par 20 voix pour et 7 contre l'embauche d'une personne à compter du 1er octobre 2009.

Il ne sera point donné suite à l'embauche d'un éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS).

■ Quelques taxes pour 2009.

Avec 22 voix pour et cinq contre, le conseil a voté les taux suivants pour l'année 2009 : taxe habitation de 9 %, taxe foncière non bâti de 40,63 %, taxe foncière bâti de 19,07 %, taxe professionnelle de 9,20 % et redevance et ordures ménagères de 128 €.

chés et de faire travailler les forces vives du Pays autour d'un produit commun, mais aussi d'innover et de développer l'offre touristique afin de renforcer l'attractivité et l'image du Pays. Le fil rouge de cette action est donc "le savoir faire et faire savoir à la de couverture des patrimoines vivants du pays". Il correspond parfaitement à la demande des touristes, il propose une innovation dans la signalétique touristique et interactive, qui permettra la valorisation des filières existantes et la création d'autres filières dans le cadre d'un développement durable.

Pour ce faire, quatre portes d'entrée ont été clairement identifiées à Barrême, Castellane, Entrevaux et Allos, avec la réalisation d'une signalétique qualitative de captation mais aussi le renvoi de flux touristiques.

On remarquera que les divers sites se situent à proximité de la ligne des chemins de fer de Provence et font partie intégrante du patrimoine culturel du Pays, tout en proposant une ouverture

hauteur de 675 000 €.

Cette enveloppe se répartit comme suit :

■ Ressources humaines : 110 000 € (emploi + frais annexes).

■ Communication et signalétique : 80 000 €.

■ Investissements muséographiques et culturels : 385 000 € (distillerie, minoterie, gare de Thorame).

■ Investissements immobiliers : 100 000 € (aménagement des accès et abords, rénovations intérieures).

L'enjeu du projet pour le Pays A3V est de doter le Pays d'équipements de qualité et de créer de l'emploi et de la richesse. Mais c'est également l'opportunité de bénéficier d'une aide de 80 % pour la réalisation du projet. Par cette action c'est l'ensemble du Pays qui sera valorisé.

La part d'autofinancement restant à la charge des collectivités locales est de 202 500 €, soit environ 70 000 € pendant trois ans, répartis selon la taille des communautés de communes et leurs investissements respectifs :

La communauté de communes du Moyen Verdon assurera les garanties administrative, juridique et financière de la réalisation de l'ensemble du projet, pour elle-même et les autres EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) telles que les communautés de communes du Moyen Verdon, Terre de Lumière, du Teillon et d'Entrevaux.

Pour ce faire, elle fonctionnera de manière bilatérale avec chaque EPCI. Après discussion, le conseil communautaire valide les propositions de modèle économique de fonctionnement présentées dans la candidature du Pays A3V Asse Verdon Vaire Var.

Une réunion du comité de pilotage se tiendra le 6 mai puis le dossier sera présenté en préfecture de région le 12 juin 2009.

En terme de développement, le pays bénéficiera des mêmes retombées que les grandes villes sélectionnées pour organiser des jeux olympiques.

Robert PONS